



PROCEDURE prudhomme en cours demande de pieces

Par **choupette49**, le **04/12/2014** à **23:40**

Bonjour,
Je suis actuellement en procédure avec mon ancien employeur (licenciement pour inaptitude suite harcèlement moral). Mon avocat a rendu ses conclusions et pièces (avec témoignage) et attendons celles de l'avocat adverse.
Je viens de recevoir un courrier de l'Avocat de mon ex-employeur me demandant mon nouveau contrat de travail et bulletins de salaire (j'ai retrouvé un travail en CDI)
Je ne vois pas en quoi ma situation actuelle a à voir avec ce que j'ai subi avec mon ex-employeur?
Pouvez vous m'éclairer.
Merci
choupette

Par **moisse**, le **05/12/2014** à **10:23**

Bonjour,
Pour les sous et c'est important.
En effet le droit français n'est pas punitif (contrairement au droit américain) mais indemnitaire.
Vous réclamez des dommages et intérêts suite à un licenciement contesté, et votre adversaire entend obtenir infirmation de votre prétention et en outre dévaloriser le préjudice économique que vous prétendez avoir subi.

Par **choupette49**, le **05/12/2014** à **18:09**

Bonjour,
merci pour votre réponse, suis-je obligée de fournir mon nouveau contrat de mon nouvel employeur, mon Avocat me dit que nous n'avons rien à cacher, donc il faut le faire, mais ce n'est pas une obligation prudhommale. J'hésite...
Merci pour votre

réponsernchoupette

Par **moisse**, le **05/12/2014** à **18:49**

Bonsoir,rnSi vous hésitez, établir une déclaration sur l'honneur indiquant:rn* la date d'effet du contratrn* sa nature CDD, CDI..rn* votre grade et statutrn* votre rémunération mensuelle, avantages en nature compris.rnMême si l'avocat adverse juge ce documents insuffisant, il n'a pas à sa disposition la procédure d'ordonnance sur requête.